

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2020
1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020
13 È 14 FERRAGHJU DI U 2020
13 ET 14 FEVRIER 2020
2020/O1/015

**REPONSE DE MADAME JOSEPHA GIACOMETTI PIREDDA
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME CATHERINE COGNETTI TURCHINI
AU NOM DU GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

OBJET : Décrochage scolaire.

Merci Monsieur le Président,

Il n'y a pas qu'une seule question dans votre question. Je vais essayer de répondre de manière claire.

D'abord, nous partageons une grande partie du constat et notamment celles sur lesquelles vous concluez.

Je commencerai mon propos sur la non-présence de fiches spécifiques sur le PRIC.

Vous avez vous-même évoqué, à juste titre dans votre introduction, le fait que le décrochage scolaire devait faire l'objet d'une action transversale puisque les différents facteurs que vous évoquez : sociaux, économiques, de fracture territoriale (besoin donc de plus de justice sociale) sont évidents.

On ne peut agir uniquement sur la question du décrochage et je vais y venir.

Ces actions-là sont dans le PRIC et il y en a un certain nombre. Elles sont aussi dans le Pattu pè à Ghjuventu sur lequel je travaille, bien entendu, en étroite collaboration avec la conseillère exécutive Lauda GUIDICELLI qui en a la charge.

Donc, évidemment, nous sommes conscients des enjeux et la lutte contre le décrochage est un enjeu majeur des actions menées dans le cadre de nos politiques.

La Collectivité de Corse, vous l'avez rappelé, a une partie des compétences. Celles-ci, comme bien souvent, sont bien difficiles à exercer mais je ne me défausse pas et je vais répondre clairement à votre demande. Je ne me défausse pas parce que nous avons mené un certain nombre d'actions, notamment avec la mise en place du Service Public Régional de l'Orientation qui produit notamment ses premiers documents qui vous ont certainement été distribués. Mais pas uniquement. Elle coordonne, sur le territoire, les actions de lutte contre le décrochage. Elle coordonne en lien avec les autorités académiques, et là, cela se complique parce que vous connaissez peut-être la difficile coordination en matière de décrochage :

- Nos jeunes décrocheurs sont repérés par les Etablissements d'origine. ;
- Il y a une transmission informatique à l'Education Nationale,
- le système informatique renvoie après vérification une liste nominative des décrocheurs pour la Corse,
- La liste des décrocheurs est envoyée sur une plateforme virtuelle de travail commun entre les CIO et les Missions Locales,
- Et cela repart à l'Académie qui donne, une fois la liste fixée, la liste officielle des décrocheurs sur laquelle, puisque nous sommes en remédiation, de par la loi, malheureusement, sur laquelle, nous pouvons enfin commencer à travailler.

Donc, la conduite de cette politique partenariale doit être vraiment restructurée et il doit y avoir vraiment une vraie coordination.

C'est pourquoi nous avons lancé une étude en décembre dernier sur le décrochage qui portera sur les 11-30 ans.

Dans l'attente, nous avons déjà contacté les acteurs identifiés sur le terrain, puisque beaucoup sont immobilisés auprès des associations pour, d'ores et déjà, avancer sur des solutions concrètes : prévention du décrochage, repérage des décrocheurs, remédiation avec le travail déjà engagé des différents acteurs ; je ne les nomme pas tous puisque l'on note souvent une grande implication.

Nous allons saisir, à cette occasion, l'atelier n° 2 du CREFOP en charge du suivi des actions, puisque les mesures du plan d'action vous seront présentées en juillet prochain en Assemblée de Corse pour être opérationnelles dès la rentrée de septembre.

Donc :

- décrochage, étude en cours déjà, mais remédiation.

Vous voyez, nous dépassons un peu le cadre de nos compétences, mais si nous nous tenons uniquement au cadre de nos compétences, nous repérons et rattrapons ceux qui ont déjà décroché et nous portons une ambition plus grande.

J'aurai l'occasion d'y revenir.